Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 23 JUIN 2022*

## DELIBERATION N° 2022-06
## Approbation du Procès Verbal du CA du 10 mars 2022

Le vingt-trois juin deux-mille-vingt-deux à dix heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du treize juin deux-mille-vingt-deux.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB
Hervé BRULÉ – DREAL Centre-Val de Loire
Lena DENIAUD – DRAAF Centre-Val de Loire
Christian GATTEFIN – Département du Cher
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord
Christophe POUPAT- Office National des Forêts
Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU – URCPIE
Cyril MAURER – Fédérations des Maisons de Loire
Henry FRÉMONT – Chambre Régionale d'Agriculture
Alain MACHENIN – Fédération régionale des chasseurs
Julien PROSPER – Fédération de pêche Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire
Ganesh CHANDRAKUMAR – ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire
Nathalie FRANÇOIS – Région Centre-Val de Loire
Céline CERVEK – DRAAF Centre-Val de Loire
Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Estelle MENAGER – Département d'Eure-et-Loir
Robin PILLU – Département d'Eure-et-Loir
Mellie GRATEAU – URCPIE
Marine LAUER – Centre Régionale de la Propriété Forestière
Thérèse PLACE – DREAL Centre-Val de Loire

POUVOIRS

- Catherine GAY, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire,
- Michel PRÉVOST, CEN Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Guy JANVROT, FNE Centre-Val de Loire.

16 administrateurs votants présents et 2 pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

**********

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,
**VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,
**VU** le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,
**VU** la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),
**VU** la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,
**VU** la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
**VU** la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
**VU** l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,
**VU** les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**Considérant**

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 10 mars 2022 transmis aux membres du CA,

**Décide à l'unanimité**

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance

Monsieur Jean-François BRIDET

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

# PROCES-VERBAL
# CONSEIL D'ADMINISTRATION
# DU 10 MARS 2022

**ETAIENT PRESENTS :**

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :
Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire
David JACQUET, Région Centre-Val de Loire *(Absent lors des votes)*

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité
Marine COLOMBEY, Office français de la biodiversité
Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire
Marie-Line CIRRE, Département du Cher
Hervé BUISSON, Département d'Eure-et-Loir *(Absent lors des votes)*
Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord
Capucine FEDRIGO, Ville d'Orléans
Christophe POUPAT, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE
Frédéric ARCHAUX, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS
Michel PRÉVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, Union Régionale des CPIE
Julien PROSPER, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES
Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL
Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

EXCUSÉS :
Catherine GAY, Région Centre-Val de Loire
Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Anne BESNIER, Région Centre-Val de Loire
Rémi POINTEREAU, Région Centre-Val de Loire
Thomas MÉNAGÉ, Région Centre-Val de Loire
Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
Romain MERCIER, Région Centre-Val de Loire
Olivier BEATRIX, Région Centre-Val de Loire

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

Constance DE PELICHY, Région Centre-Val de Loire
Régine FLAUNET, Région Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
François JOUBERT, Office français de la biodiversité
Samuel SEMPÉ, Office français de la biodiversité
Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire
Thérèse PLACE, DREAL Centre-Val de Loire
Frédéric MICHEL, DRAAF Centre-Val de Loire
Christian GATTEFIN, Département du Cher
Évelyne DELAPLACE, Département d'Eure-et-Loir
Patrice BOIRON, PNR Brenne
Gilles CLÉMENT, Communauté de communes Grand Chambord
Jean-Paul IMBAULT, Ville d'Orléans
Caroline SAMYN, Office National des Forêts
Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Patrick ROUX, Union Régionale des CPIE
Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture
Aymeric SEGUIN, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire
Alain MACHENIN, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire
Aude BOURON, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire
Dominique TINSEAU, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :
Jean-Claude BROSSIER, CESER
Estelle MÉNAGER, Département d'Eure-et-Loir
Frédéric BRETON, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Céline CERVEK, Chambre Régionale d'Agriculture
Lucile FILIPIAK, FNE Centre-Val de Loire
Jean-Paul MOKTAR, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire
Mellie GRATEAU, URCPIE
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS :
Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Léna DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire,
Alain MACHENIN, Fédération régionale des chasseurs, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale OFB.

**16 présents votants ; 2 pouvoirs.**

**Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.**

Jean-François BRIDET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

## 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administratio

**Délibération**

Le Procès-verbal du conseil d'administration du 09/12/2021 a été remis aux membres (annexe 1).

**Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.**
*18 voix « pour ».*

## 2. Programme d'actions

### 2.1. Présentation des principaux projets en cours, issus de la feuille de route annuelle

**Information**

Ont été présentés les principaux projets en cours d'élaboration par l'équipe. A noter que seuls quelques-uns d'entre eux ont été présentés en séance. Toutefois, les participants ont été invités à intervenir pour toute précision souhaitée sur les différents projets en cours.

Axe 1 : Accompagner les acteurs dans les territoires

**Territoire engagé pour la nature (TEN) : les nouveaux lauréats**

La campagne 2021 de candidature à la reconnaissance TEN s'est conclue par le dépôt de 10 dossiers :
- 5 demandes de renouvellement par des collectivités reconnues en 2019
- 5 nouvelles candidatures.

9 d'entre elles (5 renouvellements et 4 nouvelles collectivités) ont été retenues par le collectif régional TEN, ce qui porte le nombre de collectivités reconnues à 28 en Centre-Val de Loire. **La carte de localisation des collectivités reconnues est présentée en séance** (cf diapo 5).

Par ailleurs les collectivités TEN ont été questionnées en fin d'année dernière pour identifier les thématiques prioritaires qu'elles souhaiteraient voir abordées en 2022. Les 4 thèmes suivants seront ainsi potentiellement traités via les webinaires et la journée thématique prévus :
- Quelles suites à la réalisation d'un IBC/ABC
- La gestion des eaux pluviales
- La désartificialisation (cours d'école…)
- La gestion des espèces exotiques envahissantes

**A noter que le nouvel appel à candidature pour les collectivités souhaitant être reconnues sera ouvert du 15 juin au 15 décembre prochains.**

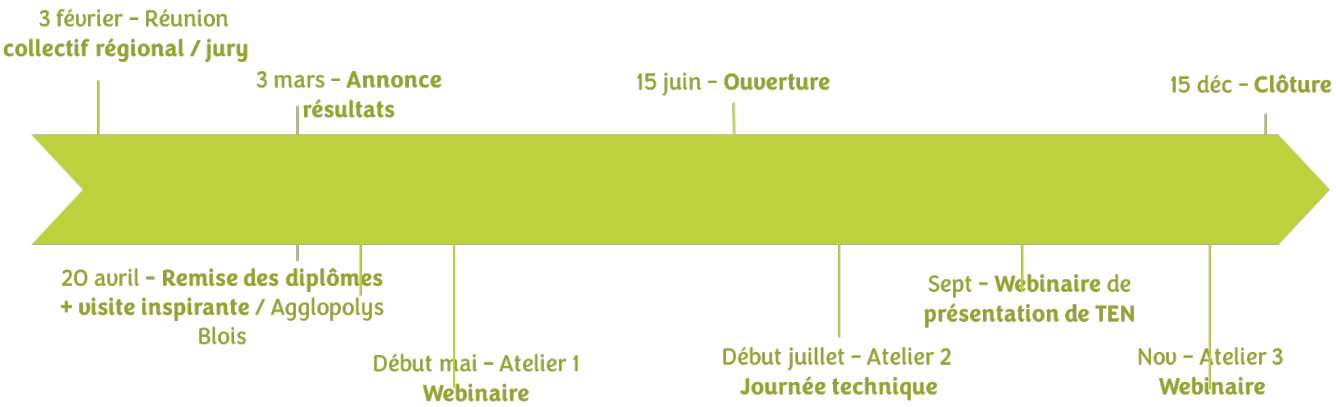

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

Quel suivi des réalisations effectuées par les collectivités reconnues TEN a été mis en place ?
Des rendez-vous ont été organisés avec les 5 collectivités reconnues TEN en 2019 pour effectuer un bilan des réalisations. De plus, au niveau national, un travail est mené pour l'élaboration d'un suivi/évaluation plus normé pour obtenir des indicateurs à l'échelle régionale et nationale. Il vise à évaluer la progression du territoire, le niveau d'utilité de l'animation régionale et voir si le dispositif est réellement fonctionnel au niveau national. Le programme de suivi/évaluation devrait être effectif pour les prochains bilans, soit 2 collectivités concernées en Centre-Val de Loire en fin d'année (en plus du bilan annuel proposé à toutes les collectivités engagées).

Le président invite les membres à faire connaître le dispositif TEN autour d'eux et à indiquer qu'un nouvel appel à candidature sera ouvert jusqu'au 15 décembre. L'effet d'entraînement est notamment un levier pour que l'exception d'aujourd'hui devienne la norme.

## Animation territoriale « solutions fondées sur la nature » : les accompagnements réalisés

L'accompagnement réalisé par l'ARB dans le cadre du Life ARTISAN dont l'Agence est partenaire se structure ainsi :

- Accompagnement ponctuel à la demande de collectivités, sur des questionnements globaux relatifs aux solutions fondées sur la nature face au changement climatique ;
- Accompagnement sur des projets ciblés (ex : micro-forêt à Olivet) ;
- Accompagnement sur des documents de planification (SCOT, PLUI, PCAET) : il peut alors s'agir de documents en élaboration, comment y intégrer l'entrée adaptation au changement climatique, voire un accompagnement sur la déclinaison d'actions concrètes.

En 2021, l'ARB a réalisé 21 interventions de sensibilisation/formation aux SafN, seule ou en collaboration avec d'autres organismes : 1 068 personnes touchées.
Elle a également apporté un appui et un accompagnement technique à 12 communes, 1 SCoT, 1 CET, 2 PCAET, 1 PLUi ainsi qu'à la DDT45 avec laquelle elle a participé à l'intégration d'un libellé spécifique "SafN" dans son « Porter à connaissance » (ensemble de documents fournis à toute collectivité qui se lance dans une procédure de PCAET, PLUI…).

Parmi les actions menées pour accompagner les territoires à s'adapter au changement climatique, l'ARB a réalisé en fin d'année un dépliant pour comprendre de façon simple les solutions apportées par la nature face à ces enjeux, et plus spécifiquement en Centre-Val de Loire à l'aide de chiffres régionaux.

Cette animation s'accompagne de la volonté de doter le Portail de la biodiversité d'un socle de documents de référence sur cette thématique. Sera ainsi par exemple à disposition courant mai une boite à outils sur la végétalisation, permettant le partage de supports/outils/retours d'expérience éclairants pour tous les porteurs de projets intéressés.

Sont également en cours de définition les contours de l'appui qui pourra être apporté par l'ARB à la Région dans le cadre de son projet de bosquets urbains dans les lycées.

## Animation auprès des structures GEMAPI, des techniciens de rivière

Pour rappel, en 2021, 10 territoires ont signé un contrat territorial (milieux aquatiques et/ou pollutions diffuses et/ou zones humides) pour la période 2021-2023.
En 2021 et début 2022, l'animatrice CERCAT a accompagné 9 territoires qui vont signer un contrat territorial au cours du 1er semestre 2022 (milieux aquatiques et/ou pollutions diffuses et/ou zones humides) pour la période 2022-2024.

**La carte de localisation des différents contrats territoriaux est présentée en séance** (cf diapo 8)**.**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

A l'origine les contrats territoriaux prévoyaient des actions uniquement sur les cours d'eau. Aujourd'hui, compte tenu de l'intérêt d'un travail mené à l'échelle du bassin versant, et des milieux associés aux cours d'eau, les programmes d'actions intègrent désormais les milieux humides, zones humides ou espaces agricoles.
Ainsi, en complément étroit avec la CERCAT, le Cen CVL, avec la cellule d'appui technique aux zones humides, apporte aux porteurs de projets des contrats territoriaux des conseils plus spécifiques. Le Cen accompagne également à la mise en place et à l'utilisation des indicateurs de suivi de travaux de la boîte à outils LIGERO, élaborée pour le compte de l'Agence de l'Eau pour l'évaluation de ces travaux.

La présidente du Parc naturel régional du Perche a confirmé très récemment la création d'un contrat de rivière à l'échelle du Parc, qui n'était jusque-là couvert pas aucun contrat.

Axe 2 : Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité

**Présentation du Portail de la biodiversité, rappel des modalités de fonctionnement**

L'ambitieux projet de Portail de la biodiversité a été mis en ligne ce début d'année.

Il a vocation à devenir une référence pour tous les acteurs régionaux et tous les types de publics : média de partage, de valorisation et de diffusion des connaissances scientifiques et techniques, des expériences des acteurs et des outils pratiques. Il vise à valoriser la biodiversité et les actions du collectif ARB sur le territoire régional. Il est pensé comme un métissage entre un site institutionnel, un webzine (magazine publié sous forme de site internet) et un centre de ressources, à travers ses 3 principales entrées *découvrir / comprendre / agir + le moteur de recherche pour les ressources*.

La communication de lancement du Portail se structure ainsi :
- Le lancement fait mi-janvier avec la carte de vœux et la vidéo dédiée ;
- Une communication sur les réseaux sociaux, et des publications régulières valorisant des actualités, les contenus… ;
- Des temps de communication complémentaires au gré des actualités / publications de l'Agence tout au long de l'année ;
- Une communication spécifique à l'occasion du Mois de la biodiversité en mai/juin avec le jeu concours.

Le Portail a besoin de davantage de visibilité. Aussi, sont rappelés différents moyens de faire connaître le Portail grâce à l'action des membres :
- Par une information en interne au sein des structures membres ;
- Par la création d'une actualité sur les sites internet/newsletter pour communiquer en direction des publics cibles des différentes structures. A cet effet, un kit de communication (texte et visuel) a été mis à disposition ;
- Par le relais des posts sur les réseaux sociaux (seulement 5 posts ont été relayés par 4 structures membres).

L'objectif est de faciliter l'orientation de tout type d'utilisateur vers l'information disponible sur le Portail, et par la même occasion, vers les sites des membres à travers les liens qui y sont faits. Cet outil collaboratif est aussi l'occasion de donner davantage de visibilité aux productions de chacun, aux évènements organisés...Toute la communication qui pourra être diffusée pour orienter vers le Portail sera autant de retombées pour les membres.

Les structures dont les sites relaient vers l'Observatoire doivent mettre à jour leur lien. A l'inverse, si des données sont à actualiser sur le Portail, ne pas hésiter à l'indiquer, comme c'est le cas pour le nombre d'exploitations agricoles en Centre-Val de Loire, les chiffres du Recensement Agricole 2020 venant d'être publiés (information du site datant du séminaire « biodiversité et agriculture »).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

Le Portail a fait l'objet de retombées presse intéressantes. L'ARB a été sollicitée par la radio France Bleu Orléans pour son émission « Les experts », France Bleu Touraine, RTL2 Touraine, et par la télévision : une émission prévue en avril sur TV Tours. La presse écrite assure aussi un suivi des informations publiées (La République du Centre).

**Site collaboratif, les modalités actées pour le fonctionnement avec les membres sont rappelées en séance** (comité éditorial, conférence de rédaction chaque mois).

En plus des contributions possibles, soit en se connectant sur le back office, soit via le formulaire de contribution, 2 rendez-vous réguliers sont proposés pour planifier, organiser les publications :

- En début de mois : un appel à sujets
- En milieu de mois : une conférence de rédaction (en visio)

Un mail d'information est envoyé aux correspondants dans les structures en début de mois pour rappeler ces rendez-vous.

## Organisation du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » et du jeu concours de lancement du Portail

Le mois de la biodiversité "Naturellement dehors !" donne rendez-vous à tous, chaque année du 15 mai au 15 juin, avec de nombreuses animations partout en région.

L'ARB invite les habitants, les collectivités, les associations, les entreprises à se mobiliser pour la biodiversité. Sorties nature, conférences, ciné-échanges, expositions, plus d'une centaine d'animations sont au programme partout en Centre-Val de Loire. Ces formats pour tous les goûts sont autant d'occasions pour mieux connaître la biodiversité, comprendre les enjeux et les solutions, s'inspirer pour agir et la préserver.

- Appel à projets diffusé début février auprès des membres, des réseaux associatifs, des collectivités TEN et publié sur les réseaux sociaux ;
- Nous faire part de vos projets d'animations avant le 15 avril, via le formulaire « proposer une animation » ;
- Un événement ARB en cours de préparation pour le lancement du Mois de la biodiversité, avec valorisation du Portail et de l'état des lieux régional de la biodiversité : un format « nature et culture » via une mini conférence suivie d'une soirée ciné-échange. Films potentiels : Attention fragiles de Patrick Luneau et Nicolas Van Ingen, sur les étangs de la Brenne diffusé aux Carmes. Un contact avec le cinéma Pathé Place de Loire à Orléans est en cours pour une reprogrammation du film « Le Chêne » de Michel Seydoux et Laurent Charbonnier.

**Jeu-concours autour du Portail de la biodiversité**

Pour le lancement du Portail auprès du grand public, l'ARB organise un jeu-concours invitant tous les publics à naviguer sur le Portail et aussi à aller à la rencontre de la biodiversité. La conception de ce jeu est en cours, un quizz en ligne couplé à un jeu de piste de type géocaching sur 6 sites physiques dans les 6 départements, pour marquer la présence de l'ARB sur le web et dans les territoires.

L'objectif du jeu-concours est d'impulser la notoriété du Portail en direction du grand public et de générer davantage de connexions.
Le quizz comprendrait 5 questions pour découvrir, comprendre et agir.
Le jeu de piste vise à marquer une présence concrète dans les territoires et à toucher un autre type de public. Il s'agira de trouver une affiche invitant à découvrir la biodiversité à travers le Portail. Elle sera installée dans un endroit stratégique dans chacune des 6 préfectures de département.
Pour des questions budgétaires, le jeu ne peut pas être développé au-delà de ces 6 villes. Elles serviront de test cette année pour étudier un déploiement dans le futur.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

### Organisation de temps d'échanges techniques ou à l'attention des élus, d'événements grand public

Les différents temps suivants sont en cours d'organisation par l'ARB, ou de co-conception avec des partenaires régionaux :

- 15 mars : atelier SFN et eau dans le cadre du Forum national ARTISAN
- 31 mars : contribution à la journée régionale Oxygène à Blois
- 1er avril : atelier économie et biodiversité à Argenton dans le cadre des états généraux de l'économie organisés par le Conseil régional
- 29 avril : journée des techniciens de rivières et des gestionnaires sur le bassin du Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre (37), à Manthelan.
- 15 mai au 15 juin : Mois de la biodiversité Naturellement dehors (y compris Semaine des rivières du 29 mai au 5 juin) comportant un événement de valorisation du Portail et un jeu concours
- 20 mai : journée éclairage et biodiversité à Bourges en partenariat avec Bourges +
- Juin : journée « Végétal local » à destination des agriculteurs
- Septembre : webinaire de présentation du dispositif TEN
- Fin d'année : journée sur les entreprises et la biodiversité en partenariat avec la CDC Biodiversité dans le cadre du Life ARTISAN

L'ARB contribue par ailleurs à la formation modulaire organisée par FNE Centre-Val de Loire sur le thème « Planter local » du 28 au 30 mars, et à la formation organisée par l'association *Plantons par nature* et le bureau d'études Luciole le 21 juin « Le végétal d'origine génétiquement locale en région Centre Val de Loire ».

<u>Axe 3 : Connaître et observer la biodiversité</u>

### Publication du 3ème état des lieux régional de la biodiversité

L'objectif global de cette publication est de partager une compréhension des milieux naturels présents dans notre région, des enjeux, des menaces qui s'exercent sur la biodiversité régionale car elle n'est pas épargnée, et des actions conduites pour la préserver et la restaurer.

Après les 2 premières versions en 2015 et 2017, il a été décidé par les copilotes de l'Observatoire qu'une fréquence de publication tous les 5 ans était plus raisonnable au regard de la charge de travail engendrée et de la fréquence d'actualisation des indicateurs.

La rédaction de *l'état des lieux régional de la biodiversité 2022*, dont le sommaire a été validé par le comité technique au printemps 2021, a ainsi été conduite depuis l'été dernier, en lien notamment avec les copilotes et les animateurs des 3 pôles thématiques de l'Observatoire. Une douzaine de partenaires a contribué à la rédaction de témoignages permettant d'illustrer des actions conduites, des dispositifs ou partager une vision. Les membres ont également été sollicités pour des relectures thématiques en fonction de leurs domaines d'expertise.

**Ce nouvel *état des lieux* qui sera publié au printemps prochain (mi-avril 2022) sur le Portail, ainsi qu'imprimé pour diffusion notamment lors des événements organisés par l'Agence, est présenté en séance.**

<u>Au sommaire :</u>

- Présentation de l'Observatoire
- La biodiversité, qu'est-ce que c'est ? (*Définitions préalables)*
- La biodiversité en Centre-Val de Loire *(Panorama des différents milieux et « zooms sur »)*
- Enjeux et menaces *(déclinaison des 5 causes d'érosion)*
- Agir pour préserver la biodiversité *(actions entreprises en région)*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

Axe 4 : Animer le collectif ARB

## Organisation du troisième séminaire interne sur « la mobilisation citoyenne »

Au cours du dernier conseil d'administration les administrateurs ont retenu la thématique de la « mobilisation citoyenne » pour le prochain séminaire interne, thématique très transversale parmi les structures membres.
**Ce séminaire sera conçu et préparé avec les membres, et avec un prestataire externe**, tant au cours de la conception que de l'animation le jour J.

Les grandes lignes qui se dessinent pour ce séminaire sont les suivantes :

- Dresser un inventaire des formes et actions de mobilisation citoyenne conduites par les membres ;
- Convenir d'une définition partagée de la mobilisation citoyenne ;
- Positionner le rôle et les missions de l'ARB sur cette thématique ;
- Partager une ambition et des objectifs en s'appuyant sur les réflexions et actions menées par l'ARB autour de formats innovants allant à la rencontre de nouveaux publics et partenaires ;
- Fixer les orientations et actions concrètes.

**Ce séminaire se tiendra au dernier trimestre 2022.**

## Actualisation de la stratégie pluriannuelle de l'Agence

Une relecture (avec apport de précisions) de la stratégie de l'ARB est à conduire courant 2022 afin de doter l'Agence d'une version affinée sur la période 2023-2025, en conservant son architecture avec ses 4 axes. Cette relecture sera réalisée avec le comité technique, puis soumise au CA.

## Projet de zone test agricole de réduction des pesticides avec caisse de sécurisation et observation de la biodiversité, zone de pédagogie par l'exemple – SUJET STRATEGIQUE DE SEANCE

**Pour échanges**

L'objectif 2022 prévu par la feuille de route annuelle est d'avoir défini en fin d'année la feuille de route de ce projet (partenaires, localisation, modalités pratiques, financements, calendrier envisagé…).

Pour mémoire, le cadre du projet défini au cours du séminaire interne 2021 est le suivant :

- **Avec qui ?** CRA, Région, INRAE, FNE CVL, DRAAF, DREAL, Cen, DR OFB, APNE, Agences de l'eau, EPCI, Pays, syndicats de rivière, lycées agricoles, agronomes pour expertise et conseils…
- **Où ?** Présélectionner des territoires connus pour leur motivation, avec aire d'alimentation de captage, lycées agricoles
- **Durée ?** 3 ans de mise en place + plusieurs années de suivi permettant de démontrer l'incidence effective du projet
- **Financement ?** Ecophyto, FEADER, tous les partenaires car projet collectif qui intéresse les consommateurs, la santé publique. L'éventualité d'un financement via le futur Life Stratégique Nature est apparu depuis
- **Rôle ARB ?** Pilotage du projet avec animation des acteurs, portage du poste d'animateur

Avant de réunir un groupe de travail dédié, il a été convenu d'organiser des échanges bilatéraux avec les membres les plus directement concernés. Ces échanges sont en cours et devraient être réalisés d'ici fin mars avec les membres suivants : DRAAF, DREAL, Chambre régionale d'agriculture, Fédération régionale des chasseurs, FNE Centre Val de Loire, Cen Centre-Val de Loire, INRAE, DR OFB,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

Conseil régional. Les agences de l'eau, non membres, sont également sollicitées pour cette SLO amont.

Peuvent naturellement être organisés des échanges complémentaires avec les autres membres s'ils le souhaitent, comme cela a été réalisé avec le Département d'Eure-et-Loir par exemple.

**Les premières grandes lignes qui ressortent de ces échanges en bilatéral sont partagées en séance, avec notamment la présentation d'une cartographie régionale** pour échange sur les dynamiques territoriales favorables connues, et permettant de voir les secteurs géographiques les plus opportuns.

Présentation des éléments de contexte

- **De nombreux dispositifs et travaux existent**. Certains d'entre eux sont rappelés : ECOPHYTO et les fermes DEPHY/groupes 30 000, les mesures agroenvironnementales et climatiques, les travaux de l'INRAE comme le dispositif TETRAE, Agrifaune, GIEE, AFAC agroforesterie, Aires d'alimentation de captages, Projets alimentaires territoriaux (PAT).
- La **décision du Conseil d'Etat du 15/11/2021** donne un délai de 6 mois au gouvernement pour réduire ou réglementer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les sites Natura 2000.

Le projet doit s'appuyer sur l'existant. Un état des lieux géographique des dispositifs actuels est nécessaire pour éclairer le choix d'un secteur opportun.

La DRAAF est concernée par plusieurs dispositifs. Elle pourra fournir la carte des territoires ayant déposé un projet agro-environnemental (PAEC). Les aires d'alimentation de captage sont des territoires prioritaires, inscrits dans les SDAGE pour les Agences de l'eau, sur lesquels les intrants agricoles sont limités. Le financement des agriculteurs s'effectue soit par les MAE soit par les paiements pour services environnementaux. Sur les zones à enjeu « eau », les contractualisations sont souvent relativement faibles. Les groupes 30 000 et les GIEE étant gérés par la DRAAF, celle-ci pourra fournir les éléments. Il en est de même pour les PAT pour lesquels la DRAAF dispose de données et de cartes.

L'augmentation des prix des produits pourrait favoriser l'intérêt pour le projet. Toutefois l'augmentation du prix du blé reste un frein en privilégiant le rendement immédiat.
Le choix du territoire peut s'orienter soit en faveur d'un territoire actif dans lequel la contractualisation est déjà en place, soit à l'inverse, favoriser une zone de faible contractualisation avec des agriculteurs néanmoins motivés afin d'y déployer une animation et des aides.
Dans l'éventualité d'intégrer le projet dans le Life Stratégique Nature le choix devra alors s'orienter vers une zone Natura 2000.

Points de vigilance / propositions

Des entretiens bilatéraux ont eu lieu avec certains membres. Quelques-uns sont programmés dans les prochaines semaines. Ils ont d'ores et déjà apporté des pistes de réflexion très riches qui sont partagées ci-dessous :

- **Ce projet doit être démonstratif** pour être reproductible sur d'autres secteurs géographiques
- **Combinaison** à avoir **avec la DCE** de manière à mobiliser les agences de l'eau
- La **problématique oiseaux de plaine est complexe** pour les suivis et évaluation de l'incidence des changements de production
- **Nécessaire articulation avec la recherche** à partir d'un protocole solide, afin d'assurer les interprétations à venir, **tout en conservant un caractère opérationnel** à la démarche
- **Cultures envisagées : choisir un système de rotation représentatif** permettant de s'assurer d'une réelle reproductibilité
- **Réaliser un diagnostic** (types de cultures, rotations, captages, zonages N2000 avec mesures proposées et contractualisations) pour éclairer le choix géographique
- S'assurer d'une **animation constante et durable auprès des agriculteurs**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

- **Prévoir un volet sociologique dans le projet** pour accompagner au changement, comprendre les freins
- **Associer les prescripteurs** et les services de santé du végétal qui alertent les agriculteurs
- **Suivi biodiversité** : se rapprocher du protocole STOC ou de celui de l'OAB
- **Rôle majeur des conseillers impliqués** pour accompagner / sensibiliser / communiquer
- **Travail bibliographique** pour voir les travaux équivalents (échanges avec Jean-Marc Bonmatin et Vincent Bretagnolle)
- **Chaque structure membre doit se retrouver** dans le projet
- **Mobiliser de jeunes agriculteurs** car l'engagement se fait sur un projet long
- **Typologies d'actions à soutenir** : financement des semences, conseil, animation de groupe pour échanges et partage, suivi des cultures et rendements par ferme, suivis insectes / ravageurs
- **Voir l'expérience développée dans le Grand Est** à l'échelle régionale via un Life + **affiner le retour du test en Italie** du nord
- Avoir **des exploitations expérimentales**, avec possibilité d'acquisition de fermes pour conduire des tests. Utiliser le levier de la préemption environnementale de la SAFER
- Travailler sur l'installation de **fermes plus petites avec des productions différentes** (ou appui sur des fermes existantes comme l'éleveur en Beauce de Highland Cattle)
- **Lycée agricole de la Saussaye très dynamique**, voir si en capacité de suivre ce projet ?
- **Appui important des Services Départementaux de l'OFB** sur le terrain pour prévenir de la présence d'espèces protégées
- Définir une **zone suffisamment grande** avec un grand nombre d'agriculteurs impliqués
- Associer dès que possible les **acteurs des filières agricoles, les coopératives**…
- Attention **à ne pas focaliser le projet sur la caisse de sécurisation**
- **Zonages N2000** sont des **territoires de bonne dynamique : disposer des contractualisations MAEC sur ces zonages**

Un point de vigilance supplémentaire serait de veiller à ne pas avoir une entrée trop « phytocentrée ». Il conviendrait d'élargir notamment aux pratiques agronomiques, ce qui permettrait notamment de faire le lien avec d'autres travaux (ex : bordures de champs par Agrifaune).
En termes de biodiversité des milieux aquatiques, la question des nitrates est également à prendre en compte. Le seuil de 50mg de nitrates à ne pas dépasser pour la santé est globalement respecté. En revanche, pour un aspect qualitatif des eaux et des milieux aquatiques le seuil de 18mg serait favorable et doit rester l'objectif à atteindre.
L'utilisation d'approches et de protocoles scientifiques permettrait d'obtenir des résultats non contestables. La temporalité des actions entreprises et la mesure de leurs effets seront aussi à prévoir, notamment pour anticiper des relevés de données parfois sur plusieurs années (4 ans, 5 ans ou plus) avant d'en constater les effets.
Les indicateurs à retenir devront mixer des indicateurs dont les résultats seront visibles à court et à moyen terme et s'orienter vers des sites en grandes cultures sur lesquels l'impact sur la biodiversité est le plus important (Beauce, Champagne berrichonne…).
Un point de vigilance est souligné : pour être facilement reproductible, le modèle devra être simple avec des cultures pas trop diversifiées (ex : rotation colza/blé/orge).
Un accompagnement technique et agronomique important sera nécessairement à prévoir.
Quel que soit le suivi de biodiversité qui sera retenu, il sera important de le compléter par un suivi agronomique et technico-économique afin de constater également les effets sur les rendements et sur les résultats financiers des exploitations.
L'implication de la SAFER interroge, celle-ci intervenant uniquement lors de vente de terres ou de nouveaux contrats de location. Elle ne réalise pas elle-même de portage de foncier.
Une ferme d'initiative citoyenne est en cours de constitution dans le chinonais, à étudier selon les contours du projet retenu. Des liens pourront être tissés entre des initiatives déjà en place hors de la zone choisie avec des agriculteurs inscrits dans la zone test (partage d'expériences, d'initiatives..).
Un rapprochement avec des structures telles que Terres de liens, ou d'associations de jeunes agriculteurs qui souhaitent se lancer dans le bio, avec une vision très positive des expérimentations, pourrait être bénéfique à la dynamique du projet, et aiderait à contrer les réticences face au

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

changement du modèle agricole actuel. Cette recherche d'agriculteurs engagés sera à concilier avec l'approche territoriale souhaitée, c'est-à-dire définir une zone géographique assez vaste suffisamment couverte par les expérimentations afin d'obtenir des résultats représentatifs.

Points à définir

Pour mener la réflexion, un groupe de travail sera mis en place, interne au collectif ARB dans un premier temps, puis élargi ensuite à tous les acteurs concernés selon le territoire retenu. Les questions suivantes seront abordées :

- **Définir précisément les objectifs du projet**. Ce projet **doit être ambitieux** afin de permettre la **reproductibilité** de la démarche
- **Quel périmètre de projet** :
  - réduction des phytos et son impact sur la QL de l'eau et de la biodiversité
  - Évaluation de la mise en place de la mécanisation à la place des phytos sur la faune
  - Accompagnement sociologique des agriculteurs
  - Liens avec les axes santé / mobilisation des consommateurs
  - PAT mobilisant collectivités et consommateurs…
- **Quels types de pratiques suivre** : Passage au bio ? Réduction des pesticides ? Agriculture agroécologique ?
- **Quelle échelle de travail**, et quid de plusieurs sites en région pour pallier aux aléas météorologiques ?
- **Cibler le suivi des insectes**, à la base de la chaine alimentaire, pour réduire les moyens nécessaires ?
- **Intégrer la question du machinisme agricole** dans le projet ? Quel accès aujourd'hui pour les agriculteurs à du matériel adapté à la biodiversité chez tous les fabricants ? Associer les agriculteurs « moteur » ayant éprouvé des matériels alternatifs
- **Caisse de sécurisation** : possible abondement par des crédits publics ?
- **Quid d'une approche filière, circuits courts** sur ce projet ?

Une évolution tempérée des pratiques actuelles, qui tendrait vers l'agroécologie, serait plus favorable qu'un changement trop exigeant des pratiques (comme le passage immédiat au bio…) notamment pour une évaluation sur le long terme et une adhésion des exploitants.
Pour obtenir des évolutions de pratiques, l'implication des acteurs économiques devra avoir lieu suffisamment tôt dans le projet, afin de répondre aux questions de commercialisation et de filières. L'assurance d'un débouché pour une production peut avoir un vrai effet levier. Les retours d'expériences (Jean-Marc Bonmatin, Vincent Bretagnolle, la Ville de Lyon, la démarche de Grand Est…) seront des éléments d'éclairage intéressants qui permettront d'affiner le projet. Johanna Villenave-Chasset, chercheuse en entomologie, mène des travaux d'expérimentation avec des agriculteurs sur les bordures de parcelles dans toute la France. A voir si un groupe de travail est implanté en Centre-Val de Loire afin de créer du lien avec la zone test.
Parmi les propositions, le ciblage des insectes pourrait s'appuyer sur les protocoles de mesure de l'OAB qui concernent notamment les pollinisateurs et les papillons. Ces deux groupes sont assez faciles à inventorier en domaine agricole. Des travaux sont menés par le CETU Innophyt à l'Université de Tours sur les ravageurs des champs qui peuvent alimenter cette problématique si besoin lors des travaux menés.

Les critères de choix du secteur géographique

Les critères relevés, restant à prioriser, sont les suivants :

- Dynamique locale des agriculteurs (en s'appuyant sur les dispositifs existants)
- Espace de grandes cultures
- Zone de captage d'eau potable
- Présence d'un établissement d'enseignement agricole à proximité
- Zonage N2000

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

Les financements

Au vu du projet attendu, la charge financière à prévoir va être importante. Les pistes actuelles de financement sont les suivantes :

- **Projet Life Stratégique Nature** : en cours de rédaction par l'OFB, sera déposé à l'UE fin 2022. S'assurer de l'adéquation du projet avec les attentes de l'Europe (être en zonage Natura 2000…)
- **Collectivités**
  - Région : FEADER, quid du cap filière grandes cultures en cours de construction ?
  - Département ?
- Ecocontribution ?
- CDC biodiversité, Banque des territoires ?
- Projets expérimentaux DREAL ?
- Agence de l'eau : crédits écophyto, ligne expérimentation ?

Le Life Stratégique Nature pourrait financer à 60% le poste d'animateur, sur une durée de 9 ans. Comment abonder les 40% restants ?
Les appels à projets ne permettraient pas d'assurer la pérennité du projet dans son ensemble. En revanche, certaines actions spécifiques à court terme pourront faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre d'un appel à projet annuel. Des fondations privées pourront aussi être sollicitées dans le cadre d'appels à projets (ex : Fondation Carasso).
Les acteurs académiques de la recherche peuvent être intéressés par le projet et apporter un financement, soit lors du lancement, soit en cours de réalisation si des données peuvent être collectées selon un même protocole scientifique.
Un socle de financement prioritaire devra être assuré, notamment pour la partie animation.

Les rencontres en bilatéral se poursuivent. Les structures qui n'auraient pas été sollicitées et qui souhaitent avoir un échange de ce type en amont du groupe du travail peuvent en faire la demande.
Le président fait part de sa satisfaction que l'ARB s'attaque à ce sujet très complexe mais incontournable. La question de l'alimentation est vitale. Continuer à produire durablement, dans le respect de nos milieux, de nos paysages est un enjeu essentiel pour l'avenir.

## 3. Gestion administrative et juridique

### 3.1. Budget 2021

Conformément aux dispositions du CGCT, l'ARB est tenue d'établir, en fin d'exercice, son compte administratif, lequel retranscrit l'exécution du budget prévisionnel et de ses modifications.
Le Payeur régional établit, pour sa part, le compte de gestion comportant le compte de résultat pour l'exercice, ainsi que le bilan.
Le compte administratif doit être en conformité avec le compte de gestion et ces deux comptes doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'établissement.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif, chacun des deux comptes devant faire l'objet d'une délibération spécifique.

#### 3.1.1. Compte de gestion 2021

**Délibération**

Le Compte de gestion 2021, établi par le Payeur régional, vous est présenté en annexe 2 ; il est conforme au Compte administratif 2021 de l'Agence.

**Le Compte de gestion de l'ARB Centre-Val de Loire est approuvé à l'unanimité.**
*18 voix « pour ».*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

## 3.1.2. Compte administratif 2021

Délibération

Vous trouverez ci-dessous les tableaux simplifiés du compte administratif 2021 de l'ARB, en investissement et en fonctionnement.

### Investissement

| A - SECTION D'INVESTISSEMENT - Compte administratif ARB 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DEPENSES DE L'EXERCICE | | | | RECETTES DE L'EXERCICE | | | |
| OPERATIONS REELLES | | | | | | | |
| Comptes | Nature | BP + BS + DM | Mandat émis | Comptes | Nature | BP + BS + DM | Titre émis |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 000,00 € | 888,26 € | | | | |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 1 000,00 € | 888,26 € | | | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 96 000,00 € | 52 422,72 € | | | | |
| 2051 | Concessions et droits similaires | 96 000,00 € | 52 422,72 € | | | | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 18 085,19 € | 4 345,20 € | | | | |
| 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | 8 085,19 € | 4 345,20 € | | | | |
| 2184 | Mobilier | 10 000,00 € | 0,00 € | | | | |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 500,00 € | 0,00 € | | | | |
| 275 | Dépôts et cautionnements versés | 500,00 € | 0,00 € | | | | |
| 020 | DEPENSES IMPREVUES | 9 000,00 € | 0,00 € | | | | |
| | | | | | | | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | | 124 585,19 € | 57 656,18 € | TOTAL DES RECETTES REELLES | | 0,00 | 0,00 |
| | | | | | | | |
| OPERATIONS D'ORDRE | | | | | | | |
| Comptes | Nature | BP + BS + DM | Mandat émis | Comptes | Nature | BP + BS + DM | Titre émis |
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 3 125,37 € | 3 125,37 € | 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 118 441,60 € | 0,00 € |
| 139 | Subvention d'investissement transféré au compte de résultat | | | 040 | OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | - € | 9 015,98 € |
| 13912 | Subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables (Région) | 3 125,37 € | 3 125,37 € | 280 | Amortissements des immobilisations incorporelles | | |
| | | | | 28051 | Concessions et droits similaires | 2 865,86 € | 2 638,38 € |
| | | | | 281 | Amortissements des immobilisations | | |
| | | | | 28181 | Installations générales, agencements et aménagements divers | 4 225,69 € | 3 974,42 € |
| | | | | 28183 | Matériel de bureau et matériel informatique | 1 860,43 € | 2 144,94 € |
| | | | | 28184 | Mobilier | 258,24 € | 258,24 € |
| | TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE | 3 125,37 € | 3 125,37 € | | TOTAL DES RECETTES D'ORDRE | 127 651,82 € | 9 015,98 € |
| | | | | | | | |
| 001 | SOLDE D'EXCECUTION REPORTE | | | 001 | SOLDE D'EXCECUTION REPORTE | 7 626,61 € | |
| | | | | | | | |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 127 710,56 € | 60 781,55 € | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 135 278,43 € | 9 015,98 € |

En 2021, l'ARB a réalisé 57 656,18 € de dépenses réelles d'investissement contre 124 585,19 € de prévisions.
L'enveloppe votée comportait un virement de la section de fonctionnement suite au résultat 2020. Les principales dépenses réalisées concernent le Portail de la biodiversité, fléché sur les immobilisations incorporelles.
Par ailleurs le matériel pour l'organisation de visioconférences dans la grande salle de réunion a été acheté, et est mis à disposition de l'ensemble des personnels du site.

Côté recettes d'investissement, l'ARB a perçu 0 € en opérations réelles conformément aux prévisions. Cumulées aux opérations d'ordre, et du fait d'opérations d'ordre de transfert entre sections, les recettes s'élèvent ainsi à 9 015,98 €.

De ce fait, la section d'investissement parvient à un résultat de – 51 765,57 € pour l'exercice 2021. En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2020 d'un montant de 7 626,61 €, la section d'investissement dégage ainsi un déficit de – 44 138,96 € à la clôture de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

## Fonctionnement

| B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - Compte administratif ARB 20 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DEPENSES DE L'EXERCICE | | | | RECETTES DE L'EXERCICE | | | |
| OPERATIONS REELLES | | | | | | | |
| Comptes | Nature | BP + BS + DM | Mandat émis | Comptes | Nature | BP + BS + DM | Titre émis |
| **011** | **CHARGES A CARACTERE GENERAL** | **343 307,46 €** | **328 150,32 €** | **013** | **ATTENUATIONS DE CHARGES** | **- €** | **- €** |
| 6042 | Achats de prestations de services | - € | 9 863,14 € | 6419 | Remboursements sur rémunération | 0,00 € | 0,00 € |
| 60611 | Eau et assainissement | 400,00 € | 2 995,29 € | 6459 | Remboursements sur charges de SS et de | 0,00 € | 0,00 € |
| 60612 | Énergie - électricité | 8 000,00 € | 7 674,40 € | | | | |
| 60613 | Chauffage urbain | 3 500,00 € | 1 939,03 € | **74** | **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS** | **608 500,00 €** | **560 000,00 €** |
| 60622 | Carburants | 1 000,00 € | 555,52 € | 74718 | Autres | 311 000,00 € | 265 000,00 € |
| 60632 | Fournitures petits équipements | 1 110,00 € | 1 524,50 € | 7472 | Régions | 265 000,00 € | 265 000,00 € |
| 6064 | Fournitures administratives | 1 500,00 € | 1 784,72 € | 7478 | Autres organismes | 32 500,00 € | 30 000,00 € |
| 6132 | Locations immobilières | 120 000,00 € | 120 474,57 € | | | | |
| 6135 | Locations mobilières | 3 700,00 € | 2 642,07 € | | | | |
| 614 | Charges locatives et de copropriété | 6 500,00 € | 5 325,46 € | **75** | **AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE** | **97 500,00 €** | **91 073,15 €** |
| 6156 | Maintenance | 14 550,00 € | 12 792,21 € | 752 | Revenus des immeubles | | - € |
| 6161 | Assurances multirisques | 2 200,00 € | 2 062,83 € | 7588 | Autres produits divers de gestion courante | 97 500,00 € | 91 073,15 € |
| 6168 | Autres primes d'assurances | 9 800,00 € | 10 017,28 € | | | | |
| 6184 | Versements à des organismes de formation | 6 000,00 € | 4 438,00 € | | | | |
| 6188 | Autres frais divers | 10 352,00 € | 39 996,72 € | **77** | **PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS** | **- €** | **- €** |
| 6228 | Divers | 32 510,46 € | 0,00 € | | | | |
| 6236 | Catalogues, imprimés et publications | 14 385,00 € | 17 494,84 € | | | | |
| 6238 | Divers - Publications, relations publiques | 6 200,00 € | 4 960,00 € | | | | |
| 6251 | Voyages déplacements et missions | 6 000,00 € | 1 056,41 € | | | | |
| 6256 | Missions | 1 000,00 € | 3 736,17 € | | | | |
| 6257 | Réceptions | 5 000,00 € | 1 175,14 € | | | | |
| 6261 | Frais d'affranchissement | 1 500,00 € | 573,10 € | | | | |
| 6262 | Frais de télécommunication | 4 500,00 € | 6 067,50 € | | | | |
| 6283 | Frais de nettoyage des locaux | 5 500,00 € | 5 244,11 € | | | | |
| 6286 | Autres services extérieurs | 27 100,00 € | 17 194,31 € | | | | |
| 63512 | Taxe foncière | 17 000,00 € | 16 500,00 € | | | | |
| 63513 | Taxe d'habitation | 34 000,00 € | 30 063,00 € | | | | |
| **012** | **CHARGES DE PERSONNEL** | **320 300,00 €** | **304 284,65 €** | | | | |
| 6332 | Cotisations versées au FNAL | 200,00 € | 190,43 € | | | | |
| 6336 | Cotisations CNFPT et Centres de Gestion | 3 600,00 € | 3 429,08 € | | | | |
| 64111 | Rémunération principale personnel titulaire | 62 000,00 € | 68 933,24 € | | | | |
| 64112 | NBI, SFT et indemnités de résidence | - € | 346,32 € | | | | |
| 64118 | Autres indemnités (titulaires) | 30 000,00 € | 29 198,97 € | | | | |
| 64131 | Rémunérations personnel contractuel | 140 000,00 € | 120 254,23 € | | | | |
| 64138 | Autres indemnités (contractuels) | 500,00 € | 180,00 € | | | | |
| 6451 | Cotisations URSSAF | 52 000,00 € | 47 601,79 € | | | | |
| 6453 | Cotisations caisses de retraite | 25 000,00 € | 27 481,59 € | | | | |
| 6454 | Cotisations aux ASSEDIC | 5 600,00 € | 4 875,00 € | | | | |
| 6475 | Médecine du travail, pharmacie | 100,00 € | 0,00 € | | | | |
| 6488 | Autres charges de personnel | 1 300,00 € | 1 794,00 € | | | | |
| **65** | **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE** | **10,00 €** | **3,94 €** | | | | |
| 65888 | Autres charges de gestion courante | 10,00 € | 3,94 € | | | | |
| **68** | **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS** | | | | | | |
| 6811 | Dotations aux amortissements des immob incorporelles et corporelles | | | | | | |
| **022** | **DEPENSES IMPREVUES (fonctionnement)** | **53 800,00 €** | **0,00** | | | | |
| 022 | Dépenses imprévues (fontionnement) | 94 000,00 € | 0,00 € | | | | |
| | **TOTAL DES DEPENSES REELLES** | **717 417,46 €** | **632 438,91 €** | | **TOTAL DES RECETTES REELLES** | **706 000,00 €** | **651 073,15 €** |
| | | | | | | | |
| OPERATIONS D'ORDRE | | | | | | | |
| Comptes | Nature | BP + BS + DM | Mandat émis | | | | |
| **023** | **VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT** | **118 441,60 €** | | Comptes | Nature | BP + BS + DM | Titre émis |
| | | | | **042** | **OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS** | **3 125,37 €** | **3 125,37 €** |
| **042** | **OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS** | **9 210,22 €** | **9 015,98 €** | 77 | Produits exceptionnels | - € | |
| 68 | Dotations aux amortissements et provisions | | | 773 | Mandats annulé | | |
| 6811 | Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 9 210,22 € | 9 015,98 € | 777 | Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat | 3 125,37 € | 3 125,37 € |
| | **TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE** | **127 651,82 €** | **9 015,98 €** | | **TOTAL DES RECETTES D'ORDRE** | **3 125,37 €** | **3 125,37 €** |
| | | | | | | | |
| **002** | **SOLDE D'EXCECUTION REPORTE** | | | **002** | **SOLDE D'EXCECUTION REPORTE** | **274 782,45 €** | |
| | | | | | | | |
| **TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** | | **845 069,28 €** | **641 454,89 €** | **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT** | | **983 907,82 €** | **654 198,52 €** |

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2021 à 632 438,91 € contre 717 417,46 € de prévisions.

Avec les opérations d'ordre, le total cumulé des dépenses de fonctionnement s'élève à 641 454,89 €.

Côté recettes de fonctionnement, l'ARB a réalisé 651 073,15 € de recettes réelles pour 706 000 € de prévisions. Cumulées aux opérations d'ordre, les recettes s'élèvent ainsi à 654 198,52 €.

De ce fait, la section de fonctionnement dégage un résultat de 12 743,63 €. En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2020 d'un montant de 274 782,45 €, la section de fonctionnement dégage ainsi un excédent cumulé de 287 526,08 € à la clôture de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

Par ailleurs, conformément au Code des Collectivités Territoriales (articles L2131-20, L2313-1, R2313-3) et de l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.
Vous trouverez en annexe 3 le tableau des effectifs au 31/12/2021.

**Le Compte administratif 2021 de l'ARB Centre-Val de Loire tel que présenté est approuvé et le tableau des effectifs adopté, à l'unanimité.**
*18 voix « pour ».*

3.1.3. Affectation du résultat 2021

**Délibération**

Compte-tenu du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021, les résultats de clôture de l'exercice 2021 s'établissent ainsi :

| **Résultats ARB 2021** | |
|---|---|
| **Fonctionnement :** | |
| Dépenses (a) | 641 454,89 € |
| Recettes (b) | 654 198,52 € |
| Résultat de fonctionnement (c) = (b-a) | 12 743,63 € |
| Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d) | 274 782,45 € |
| Résultat de clôture (e) = (c+d) | **287 526,08 €** |
| | |
| **Investissement :** | |
| Dépenses (a) | 60 781,55 € |
| Recettes (b) | 9 015,98 € |
| Résultat d'investissement (c) = (b-a) | - 51 765,57 € |
| Résultat d'investissement reporté n-1 (d) | 7 626,61 € |
| Résultat de clôture (e) = (c+d) | - **44 138,96 €** |
| | |
| **Résultat 2021 :** | |
| Excédent de fonctionnement | 12 743,63 € |
| Déficit d'investissement | - 51 765,57 € |
| Solde global de clôture | - **39 021,94 €** |

**Il vous est proposé** :
- De constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 à hauteur de 12 743,63 €, soit un résultat cumulé de 287 526,08 € ;
- De constater le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2021 à hauteur de - 51 765,57 €, soit un résultat cumulé de - 44 138,96 € ;
- D'affecter le résultat de fonctionnement au financement de la section de fonctionnement (compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ») du BP 2022 pour 243 387,12 € ;
- D'affecter le résultat d'investissement en dépenses au BP 2022 pour 44 138,96 € ;
- D'affecter au 1068 du BP 2022 en recette 44 138,96 € pour couvrir le déficit d'investissement.

**L'affectation du résultat 2021 de l'ARB Centre-Val de Loire telle que présentée est approuvée à l'unanimité.**
*18 voix « pour ».*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

## 3.2 Budget Primitif 2022

**Délibération**

Le projet de BP 2022 a été élaboré à partir des actions prévues par la feuille de route annuelle. Il vous est communiqué en annexe 4 sous forme d'un tableau simplifié afin d'en faciliter la lecture.

A noter que :
- Le résultat 2021 de l'ARB est intégré dans ce budget primitif ;
- A également été intégré le 1er versement lié à la subvention du projet Life ARTISAN pour le poste d'animation territoriale correspondant, et l'augmentation de dotation de l'OFB conformément à sa délibération de juin 2021.

Le BP 2022 est de 1 037 297,60 € en fonctionnement et 87 669,44 € en investissement.
Il a été construit sur la base des éléments suivants :
- La directrice étant désormais contractuelle de l'ARB, son salaire est directement pris en charge depuis le 1er janvier
- Le salaire de la responsable administrative et financière, mise à disposition par la Région, est depuis le 1er janvier remboursé par l'ARB
- Les salaires de l'équipe comportent également l'indemnisation du stagiaire qui sera accueilli du 4 avril au 30 septembre sur la thématique « entreprises et biodiversité » ;
- L'ARB sous-loue une partie des locaux aux associations hébergées, ce qui occasionne un remboursement pour les loyers et charges correspondants. Le rééquilibrage progressif entre 2021 et 2023 pour aboutir à la prise en charge par chaque association de la quote-part des espaces mutualisés en fonction de la surface de bureaux occupés se poursuit – les salles de réunion restant financées uniquement par l'ARB.

### 3.2.1. Section de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement prévues sont de 1 037 297,60 €** avec les opérations d'ordre. Les postes de dépenses simplifiés sont les suivants :
- Charges de personnel – titulaires, contractuels, remboursement Région mise à disposition, stagiaire (459 450 €) ;
- Dépenses liées à l'hébergement mutualisé (193 000 €) ;
- Appui à la préparation et l'animation du séminaire interne « mobilisation citoyenne » (15 000 €) ;
- Publications, impressions (41 700 €) : modulaire, rapport d'activité, mois de la biodiversité, impression plaquettes et dépliants, schéma cycle de l'eau, infographie fonctionnements globaux biodiversité, campagne de communication digitale et réseaux sociaux, état des lieux 2022, copieur ;
- Frais de déplacement et dédommagements intervenants (13 500 €) ;
- Locations de salles et frais pour journées techniques (5 000 €) ;
- Dépenses courantes pour fonctionnement de l'Agence (35 580 €) : location voiture, carburant, fournitures, maintenance informatique, hébergement site internet, téléphonie, copieur, affranchissements, cotisations CDG45-RARE-GIP Récia, formation, prix jeu concours, outil presse…) ;
- Dépenses imprévues (57 200 €) et divers (173 300 €) : résultat cumulé 2021.

Seront chiffrées quelques prestations complémentaires dans la perspective du vote du BS lors du conseil d'administration du 23 juin prochain.

Les recettes de fonctionnement proviennent :
- Conseil régional pour 265 000 € (dotation statutaire) ;
- Office français de la biodiversité pour 300 000 € (dotation statutaire) ;
- Agence de l'eau Loire Bretagne pour le poste « milieux aquatiques » pour 32 500 € ;
- Associations hébergées pour 108 200 € (loyers et charges).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 045-200087039-20220623-2022_06_2-DE

3.2.2. Section d'investissement

**Les dépenses d'investissement prévues sont de 87 669,44 €** avec les opérations d'ordre. Les postes de dépenses simplifiés sont les suivants :

- Dépôts et cautionnements perçus/versés (1 500 €) ;
- Licences informatiques (1 600 €) ;
- Solde de la prestation de développement du Portail de la biodiversité (11 300 €) ;
- Réalisation de vidéos témoignages d'acteurs (10 000 €) ;
- Prestation photographique pour fond photo adapté aux thématiques du Portail (10 000 €) ;
- Achat ordinateur ORB, objectif photo, fauteuils (6 120 €) ;
- Solde d'exécution reporté 2021 déficitaire (44 139 €)

Les recettes d'investissement proviennent des opérations d'ordre liées aux amortissements, d'un excédent de fonctionnement capitalisé et d'un virement de la section de fonctionnement.

3.2.3. Tableau des effectifs

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Vous trouverez en annexe 3 le tableau des effectifs de l'ARB au 31/12/2021.

**Le budget primitif 2022 de l'ARB Centre-Val de Loire est approuvé et le tableau des effectifs adopté, à l'unanimité.**
*18 voix « pour ».*

## 4. Questions diverses

Dates **prochaines réunions du conseil d'administration**

- 23 juin ~~à 14h~~ de 10h à 16h à Lailly-en Val (45)
- 24 novembre à 14h

Dates prochaines réunions du comité technique

- 19 mai 9h30
- 15 septembre 9h30
- 10 novembre 9h30

Agenda :

- Mars : annonce des nouveaux lauréats TEN ; remise des diplômes lors d'une visite inspirante à Blois mi-avril
- 12/03 : Congrès de l'Association des Maires du Loiret à Gien, participation ARB stand + exposition
- 15-16/03 : Forum Life ARTISAN à Lille
- Avril : Jury ABC
- Avril : publication « état des lieux régional de la biodiversité 2022 »
- 29/04 : journée des techniciens de rivière et gestionnaires (37)
- Début mai : sortie boîte à outils coalition végétalisation
- Du 15/05 au 15/06 : Mois de la biodiversité
- 20/05 : journée éclairage et biodiversité à Bourges, partenariat Bourges+/ARB
- 29/05 au 5/06 : semaine des rivières
- 02/07 : Orléans quais de Loire – assises de la transition écologique
    - 24-25/09 : Orléans – 24h de la biodiversité
    - Sept : Métropole Tours – événement « Place de la biodiversité »